

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Le contrat d'entreprise prend fin à la réception de l'ouvrage, avec ou sans réserves
- 6 ENTREPRISE**
Entreprises en difficulté. La solidarité fiscale prononcée contre le dirigeant ne fait pas obstacle à sa condamnation au titre de l'insuffisance d'actif
Ouverture et extension des procédures collectives. Déclaration de créance : limites du contenu de l'information fournie au mandataire judiciaire
- 8 FAMILLE - PATRIMOINE**
Divorce / Séparation de corps. Divorce sans juge : l'avocat peut régulariser la convention en langue étrangère car il n'a pas une mission de service public
- 9 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Précisions gouvernementales concernant la mise en place du prélèvement à la source
Mutation à titre gratuit. Maintien de l'exigence du quitus fiscal pour débloquer les assurances-vie plus de 6 ans après le décès
- 13 RURAL**
Aménagement foncier. Cessions d'immeubles forestiers : prise en charge des frais de notaires et mentions obligatoires
- 14 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Nouvelle illustration de l'obligation d'information du notaire sur les conséquences fiscales de la vente

À LA Une

Le testament international au secours du testament authentique irrégulier

La Cour de cassation a admis, il y a quelques années, la conversion d'un testament authentique irrégulier en testament international.

Une nouvelle confirmation vient d'être apportée, aux termes d'un important arrêt du 5 septembre 2018, par lequel les hauts magistrats décident que l'obligation issue de la convention de Washington, qui prévoit que le testateur d'un testament international doit déclarer en présence de deux témoins et d'un notaire que le document est son testament et qu'il en connaît le contenu, est satisfaite dès lors que ces formalités ont été accomplies en présence de deux notaires. > **LIRE P. 1**